



## Comité de pilotage Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »

Jeudi 17 octobre 2019

### Compte-rendu



La réunion du comité de pilotage s'est déroulée le jeudi 17 octobre 2019 à 9h30 à la salle des fêtes de Genainville. La séance est ouverte à 9h40. 25 personnes sont présentes à la réunion.

#### Etaient présents :

- BAUDOIN Gérard, Yvelines Environnement
- BINAUX LE CLECH Florence, adjointe au maire de Saint-Gervais
- BOITEUX Laurence, Ligue pour la Protection des Oiseaux
- CAMBOURIEUX Frédérique, mairie d'Amenucourt
- CLEMENT-PALLEC Romain, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) d'Île-de-France
- COLLURA Jean Guy, adjoint au maire de Saint-Clair-sur-Epte
- COSTE-DURIEUX Sophie, Agence des Espaces Verts
- DELON Gilles, Syndicat intercommunal et interdépartemental de la Vallée de l'Epte (SIIVE)
- DE MAGNITOT Denys, maire d'Omerville, Président du Comité de Pilotage (COPIL)
- DESHEULLES Fabienne, Canoepte
- DESHOUX Jean-Marie, Conseil départemental du Val d'Oise (CD 95)
- DUMONT Corinne, Yvelines Environnement
- FOREST Gwenaël, Domaine de Villarceaux
- GADOUM Serge, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE)
- GAUDIN Camille, Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF)
- LAUER Marine, Centre régional de la propriété forestière Ile-de-France / Centre-Val-de-Loire
- LEDOUX Arnaud, Direction Départemental des Territoires du Val d'Oise (DDT 95)
- LOOBUYCK Laurent, Syndicat intercommunal et interdépartemental de la Vallée de l'Epte (SIIVE)
- MAGNIER David, STORENGY
- MONGUILLON Angélique, Réserve naturelle régionale du site géologique de Limay et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
- POLI Michel, Direction Départemental des Territoires du Val d'Oise (DDT 95)
- ROUX Françoise, Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF)
- SCHMIT Alain, maire de Genainville
- THAUVIN Jean-Pierre, Association des naturalistes des Yvelines (ANY)
- WEGNEZ Jérôme, Conservatoire botanique national du Bassin Parisien (CBNBP)

## Ordre du jour :

Les différents points abordés à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Election du Président du comité de pilotage et de la structure chargée de l'animation du site
- Rappels sur Natura 2000
- Bilan de l'animation
- Réactualisation des habitats dans le cadre de la révision du DOCOB
- Prévisions d'animation
- Questions diverses

## Introduction :

- Michel POLI ouvre la réunion en excusant l'absence du directeur de la direction départemental des territoires du Val d'Oise, M. Nicolas MOURLON, et propose un tour de table pour commencer.

## Election du Président du Comité de pilotage et de la structure chargée de l'animation du site

- Michel POLI reprend la parole pour le renouvellement de la présidence du comité de pilotage. Il indique que M. DE MAGNITOT est le seul candidat au renouvellement de la présidence. M. DE MAGNITOT est réélu à l'unanimité à la présidence du COPIL.

Frédérique CAMBOURIEUX pose la question du rôle de la présidence du comité de pilotage. Arnaud LEDOUX répond que le président joue un rôle au niveau de la communication vis-à-vis des communes du site Natura 2000, mais également un rôle d'échange avec le PNR dans le cadre de l'animation du site. Il explique que cela fait quelques années qu'il n'y avait pas eu de comité de pilotage « physique », par manque de temps de l'animatrice en place, Céline PRZSIECKI, qui travaillait à ce moment-là sur l'extension du site de la Vallée de l'Epte.

Florence BINAUX LE CLECH questionne ensuite le fait que cette élection ne soit pas calée sur les élections municipales. Arnaud LEDOUX répond que l'obligation de renouvellement de présidence tous les 3 ans est fixée sur la date d'élaboration du COPIL, donc inscrite sur un arrêté. Un décalage de cette élection aurait pu être fait, mais il y aurait alors un « vide » sans présidence pendant plusieurs mois. Si jamais le président actuel, M. DE MAGNITOT, n'était pas réélu aux élections municipales, il faudrait en effet renouveler l'élection de présidence du comité de pilotage.

Michel POLI passe ensuite la parole au président du COPIL afin de renouveler la structure porteuse. M. DE MAGNITOT débute en remerciant Alain SCHMIT, maire de Genainville, pour son accueil, et indique que le Parc naturel régional du Vexin français est le seul candidat. Le PNRVF est réélu à l'unanimité en tant que structure animatrice du site Natura 2000.

## Rappels sur Natura 2000

- Camille GAUDIN annonce l'ordre du jour, et commence la réunion en rappelant le fonctionnement de Natura 2000 et en présentant le site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents ». Elle souligne l'existence de son homologue, le site Natura 2000

« Vallée de l'Epte », situé de l'autre côté de la rivière, dans le département de l'Eure, et avec qui la coordination est essentielle pour mener des actions cohérentes à l'échelle des 2 sites. Ce site est animé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie. L'animatrice revient sur l'extension du site, validée en 2018, qui a permis d'augmenter la surface en habitats d'intérêts communautaires de près de 18% par rapport à la surface initiale.

Alain SCHMIT s'interroge sur la possibilité de faire une unité géographique globale en rassemblant les deux sites Natura 2000. Romain CLEMENT-PALLEC répond qu'en Île-de-France il existe un seul site partagé entre 2 régions, et que la gestion en est très complexe. Initialement, il y avait cette même volonté pour le site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents », mais au niveau administratif, il est très compliqué de gérer un site sur plusieurs régions. Le choix a donc été fait de garder deux sites Natura 2000 distincts.

### Bilan de l'animation

- Camille GAUDIN présente ensuite le bilan d'animation depuis 2016. Elle explique que le diagramme figurant le temps d'animation représente celui passé en moyenne sur le site Natura 2000 entre 2016 et 2018, et concerne le temps passé par Céline PRZYSIECKI, qui a quitté le PNRVF en août 2018.

- Elle présente ensuite les suivis des espèces d'intérêt communautaire, dont les chiroptères. Elle expose les résultats des différents comptages hivernaux effectués depuis 2016, et signale que des dégradations, ont été constatées dans la cavité d'Ambleville, où des tags et feux ont été retrouvés, datant de novembre 2018. Elle souligne qu'il est très probable qu'il y ait eu un impact sur les effectifs de cette cavité, déjà constaté en 2019. Elle rapporte également les résultats des comptages estivaux.

Jean-Pierre THAUVIN demande s'il y a eu des marquages réalisés sur des individus, ce pourrait être un moyen de suivre les populations. L'animatrice indique que ces suivis sont possibles, mais font appel à de la capture, qui nécessite des autorisations, que la personne en charge au PNR ne possède plus. Elle souligne également que le dérangement et le stress occasionné par cette pratique doit la réduire à une utilisation vraiment ponctuelle. De plus, le radiopistage, qui permet de suivre les individus, demande une implication très forte en termes de moyens humains et techniques.

Corinne DUMONT demande si ces comptages sont l'occasion d'identifier des sites de reproduction. Camille GAUDIN répond que ces inventaires sont uniquement sur des colonies de mise-bas connues, car la découverte de nouveaux sites est beaucoup plus fastidieuse, et ajoute que l'association Azimut 230 s'en charge déjà en partie.

L'animatrice continue sur les suivis en mentionnant un stage réalisé en 2017 sur l'Ecrevisse à pattes blanche, qui a permis de localiser les secteurs de reproduction, et surtout d'estimer la population présente sur le ru du Bois de l'Aunaie. Cette population est la plus importante d'Île-de-France en termes d'effectifs.

Laurent LOOBUYCK rebondit pour demander les résultats de prospections ayant eu lieu dans le ru de Breuil, où des Ecrevisses à pattes blanches avaient été trouvées

également. L'animatrice répond qu'elle n'est pas au courant de cet inventaire, et qu'elle se renseignera pour en savoir plus. Françoise ROUX indique que les résultats présentés ici concernent uniquement ceux produits dans le cadre du stage. De plus, même si ce stage a été co-encadré par l'Agence Française de la Biodiversité (AFB), il est possible que les résultats d'autres inventaires réalisés au cours de ce stage n'aient pas été transmis. Laurent LOOBUYCK ajoute qu'il demande ces résultats car il existe des zones où l'écrevisse américaine a été détectée, et s'inquiète d'une potentielle pollution des populations d'écrevisse à pattes blanches. Il indique également que ces écrevisses sont présentes dans le ru de l'Aunaie. L'animatrice répond qu'elle est au courant de cet élément, mais que d'après l'AFB, cette population d'écrevisses américaines n'est pas porteuse du parasite, donc sur ce point-là, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

Françoise ROUX revient sur le manque d'information pour signaler qu'il y a eu plusieurs changements de personnel à l'AFB, ce qui rend parfois la continuité d'information compliquée. Michel POLI intervient pour préciser que l'AFB va fusionner avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) pour former l'Office français de la Biodiversité (OFB), d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il ajoute qu'il faudra un temps d'adaptation et que les agences sont en cours de reconfiguration, ce qui peut expliquer cette difficulté de contact.

Corinne DUMONT s'interroge par rapport à la suite de ces inventaires, et d'un potentiel classement de ce secteur en arrêté de protection de biotope pour protéger les écrevisses à pattes blanches. Françoise ROUX répond qu'il faut déjà refaire le point sur les inventaires avec l'AFB, et qu'il peut en effet y avoir des mesures préconisées. Michel POLI ajoute que pour l'instant, il n'y a pas eu de demande d'arrêté de protection de biotope, qu'il en existe seulement 3 ou 4 sur le département, mais que c'est une possibilité.

- L'animatrice passe la parole à Jérôme WEGNEZ. Il explique que dans le cadre d'un partenariat avec la DRIEE, le CBNBP a été missionné pour réactualiser la cartographie des habitats du site, sur 2 ans, 2018 et 2019. Ce travail n'est pas encore finalisé, mais sa présentation servira de point d'étape. Il présente l'objectif de ce travail, qui servira à la révision du DOCOB, et le temps de terrain passé sur site, qui a demandé un fort investissement de la part du CBNBP. Ce travail permet de regarder l'intérêt de l'extension et les habitats qui en bénéficient. En plus de ce travail de mise à jour, une évaluation de l'état de conservation a été menée, à dire d'expert.

Il précise que toutes ces informations seront communiquées au PNR. Il explique ensuite que 17 habitats, dont 6 habitats prioritaires ont été recensés, et souligne la très grande diversité d'habitats du site. C'est par ailleurs l'un des sites les plus diversifiés à l'échelle régionale. Il souligne également que l'Epte est une des rivières les plus préservées d'Île-de-France. Laurent LOOBUYCK l'interroge sur une éventuelle constatation de dégradation de l'un des habitats. Jérôme WEGNEZ répond que pour constater une dégradation, il faudrait des données précises et récurrentes pour mesurer l'évolution, sur un pas de temps plus long, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Laurent LOOBUYCK mentionne le fait que, du côté de l'Eure, sur l'autre site Natura 2000, l'assèchement de certains cours d'eau a entraîné une dégradation de l'habitat de l'agrion de Mercure. Camille GAUDIN intervient pour expliquer que dans le cadre de la révision du DOCOB, de nouveaux inventaires seront réalisés, dont un sera consacré à l'agrion de Mercure, probablement mené par l'OPIE (Office pour la protection des insectes et de leur environnement) et les

habitats y seront évalués. Si, à ce moment-là, une dégradation des habitats est constatée, alors des mesures de gestion seront envisagées.

Jérôme WEGNEZ poursuit sa présentation en décrivant quelques habitats emblématiques du site. Il explique que les inventaires ont permis de découvrir 3 habitats d'intérêt communautaires qui n'étaient pas mentionnés dans le précédent DOCOB. L'extension du site a également permis de reconnecter différents secteurs. Serge GADOUM demande à Jérôme WEGNEZ si à l'inverse, des habitats qui étaient recensés auparavant ont disparu. Jérôme WEGNEZ répond que tous les habitats identifiés dans le précédent DOCOB ont été confirmés, par contre il y a en effet eu des stations qui ont été non revues ou non retrouvées, soit parce qu'elles avaient fait l'objet d'une mauvaise interprétation, soit par une disparition de l'habitat.

Il présente ensuite les habitats qui nécessitent une attention particulière, et mentionne par exemple les milieux de prairies, très mises à mal à l'échelle française. Il insiste sur le fait que, dans ce site, il y a encore des stations très bien préservées, et qu'il faut donc mettre tout en œuvre pour que ces milieux restent en l'état et soient protégés. En effet, les prairies humides ne sont pas désignées comme étant des habitats d'intérêt communautaire. Leur préservation étant précieuse, cela implique une grande responsabilité de la part du PNR.

Laurent LOOBUYCK lui demande s'il a constaté des retournements de prairies. Jérôme WEGNEZ répond qu'il n'en a pas remarqué, mais que ce qu'il faut éviter, ce sont les reconversions de prairies, leur enrichissement ou leur ensemencement, qui a tendance à banaliser la flore et a un impact presque définitif.

Alain SCHMIT demande à Jérôme WEGNEZ s'ils recensent les jachères dans le même temps, qui ont pu être indiquées comme étant des prairies, un cas qu'il a connu sur sa commune. Jérôme WEGNEZ répond que les prairies qui ont été retournées, ou celles qui ont un cortège floristique très appauvri ne sont pas recensées comme prairies d'intérêt communautaire. Elles seront catégorisées comme étant un milieu prairial, rien de plus. Arnaud LEDOUX explique que, au niveau de la PAC, les agriculteurs indiquent s'ils ont des zones en jachères ou en prairies, et qu'il existe une codification spécifique, et qui ne correspond pas forcément aux mêmes critères que le CBNBP. Alain SCHMIT demande s'il y a un recoupement entre les inventaires du CBNBP et la PAC. Arnaud LEDOUX répond qu'il n'y en a pas forcément. Alain SCHMIT demande si ça n'est pas envisageable. Arnaud LEDOUX explique que les enjeux ne sont pas les mêmes, d'où le travail du PNR avec les MAEC sur des parcelles qui ont un intérêt pour les agriculteurs. Il explique également qu'il y a des quotas au niveau national, et que s'il y a un retournement de prairies, l'agriculteur doit en recréer autre part.

Serge GADOUM intervient pour signaler que, si, sur la carte, les prairies retournées sont compensées, en réalité il faut une cinquantaine d'années pour qu'une prairie se constitue. Arnaud LEDOUX reconnaît qu'en effet, en termes de biodiversité, la « compensation » n'est pas la même. C'est simplement qu'au niveau de la réglementation, si un agriculteur détruit une prairie, il doit la compenser en recréant une nouvelle.

Françoise ROUX intervient pour dire qu'il y a un enjeu de maintenir l'activité d'élevage dans la vallée, qui est crucial. Jérôme WEGNEZ appuie le propos en signalant qu'il faut surtout de l'élevage extensif, car le surpâturage a un impact direct sur le cortège floristique, même s'il a été ponctuel.

S'ensuit quelques discussions sur l'élevage dans le Vexin, bovin ou équin, et leur impact sur ces prairies, comparativement à l'élevage ovin.

Frédérique CAMBOURIEUX s'interroge sur la manière de procéder pour la conservation de pelouses calcicoles, lorsque le parcellaire est morcelé, et que les propriétaires ne sont pas agriculteurs, et donc qu'il n'y a pas d'actions en particulier pour éviter la fermeture du milieu. Françoise ROUX répond en disant que c'est une des grosses problématiques, il existe un système de conventionnement avec les propriétaires, ou bien via l'acquisition foncière. Elle explique que parfois, on s'aperçoit que de nombreuses parcelles n'ont pas de propriétaire connus, ou qui ne souhaitent rien faire dessus, et qui pourraient être prêts à les céder à la collectivité. Frédérique CAMBOURIEUX demande si le PNR peut les aider dans cette démarche, ce à quoi Françoise ROUX acquiesce.

Corinne DUMONT intervient pour signaler qu'avant cette acquisition foncière, il pourrait y avoir des chantiers bénévoles, au moins pour de l'entretien ponctuel. Elle pose une question à Jérôme WEGNEZ sur l'état des prairies en Vallée de l'Epte, sur les incidences du stress hydrique, lié aux inondations et sécheresses qui ont pu se produire récemment. Jérôme WEGNEZ répond que les inondations sont plutôt favorables aux habitats du site, mais que des sécheresses prolongées pourraient, en effet, être problématiques. Mais les inventaires du CBNBP n'ont pour le moment rien démontré.

Laurent LOOBUYCK pose la question de l'origine du financement des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques). Romain CLEMENT-PALLEC explique que ces financements proviennent de l'Europe via le FEADER, et géré par le Conseil Régional. Il explique la lourdeur administrative et les blocages qui entraînent une certaine longueur de remboursement. S'ensuit plusieurs échanges sur les problèmes de trésorerie que cela entraîne pour les agriculteurs, et l'équilibre financier à trouver pour ces derniers, ce dont l'Etat est bien conscient et que les régions ont fait remonter pour la programmation de la nouvelle PAC.

Alain SCHMIT pose une question par rapport à la cartographie des habitats et de sa disponibilité, car sa commune en aurait besoin sur plusieurs questions d'urbanisme. Jérôme WEGNEZ répond que pour le moment cette cartographie n'est pas encore finalisée, et qu'elle sera disponible dans le futur DOCOB. Arnaud LEDOUX ajoute que, s'il a besoin du périmètre de l'extension et du site en lui-même, la DDT possède les couches SIG et elle peut les lui fournir. L'animatrice intervient également pour signaler que le périmètre Natura 2000 est disponible sur internet, sur le site Géoportail. Alain SCHMIT répond en disant qu'il souhaiterait savoir où il peut trouver les détails des parcelles, leur nature, afin de renseigner les propriétaires potentiels. Françoise ROUX ajoute qu'il ne faut pas hésiter à contacter l'animatrice en direct pour avoir plus de détails, car le PNRVF possède toute une base cartographique qui peut lui être utile.

Camille GAUDIN reprend sa présentation sur les différents contrats Natura 2000 réalisés depuis 2016, qui sont au nombre de 3, et dont le signataire est la Bergerie de Villarceaux.

Corinne DUMONT demande si la Bergerie de Villarceaux a dû avancer les frais. L'animatrice explique qu'en effet, le système français fonctionne de cette manière : le bénéficiaire du contrat doit avancer l'argent, puis est remboursé à 100% (pour les particuliers et structures privées) ou à 80% (pour les structures publiques, qui doivent fournir 20% d'autofinancement) par l'Etat et l'Europe. Elle souligne que, par ailleurs,

les contrats se font plus facilement avec de grosses structures qu'avec des propriétaires privés, à cause de cette avance des frais obligatoires. Corinne DUMONT répond en disant que cette difficulté pour les particuliers est un frein, et qu'il est dommage de ne pas pouvoir procéder autrement. Elle met en avant les qualités de persuasion et de diplomatie que doit avoir l'animateur. Arnaud LEDOUX intervient pour expliquer que la DDT et la DRIEE sont tout de même présents en soutien, mais qu'en effet, les cas de contrats Natura 2000 avec des particuliers sont peu fréquents.

Laurent LOOBUYCK s'interroge sur la manière de procéder lorsqu'un propriétaire souhaite faire un contrat Natura 2000, mais que son locataire est inscrit à la PAC. Arnaud LEDOUX répond qu'il est obligé de passer par les MAEC, puisqu'il est impossible d'établir un contrat Natura 2000 sur les parcelles déclarées à la PAC. Il n'est pas possible de cumuler les deux. L'animatrice intervient également pour expliquer qu'il y a une correspondance entre certaines MAEC et certaines mesures de gestion réalisables en contrat Natura 2000. Plusieurs personnes réagissent par rapport à la difficulté de mettre en place les contrats Natura 2000 en prenant en compte tous ces éléments.

L'animatrice continue sa présentation des différents contrats, et présente la MAEC mise en place au niveau du coteau de Buhy, sous la forme de pâturage ovin sur des parcelles appartenant à la société Storengy. Elle décrit les enjeux de ces parcelles, particulièrement forts au niveau floristique. Elle explique que la zone est suivie par le CBNBP, qui préconise ensuite des mesures de gestion favorables à ces espèces patrimoniales.

Elle présente ensuite les chartes Natura 2000 qui ont été signées depuis 2016, dont deux chartes dispensant d'évaluation d'incidence, avec des organisateurs de manifestations sportives, et trois chartes de bonnes pratiques avec des propriétaires privés.

Laurent LOOBUYCK adresse ensuite une question à l'animatrice par rapport à une association de canoë-kayak qui n'a pas signé de charte, et qui pose actuellement problème sur la rivière Epte, notamment pour son non-respect du nombre de canoë sur l'eau (une cinquantaine) et le débarquement sauvage sur des aires non appropriées. Fabienne DESHEULES renchérit en expliquant qu'elle limite le nombre de canoë au vu de la charte Natura 2000 que Canoëpte a signé, mais qu'elle est agacée de voir cette association ne pas respecter des engagements similaires. Françoise ROUX intervient en expliquant que ce n'est pas dans le cadre de l'animation qu'il est possible de remédier à ce problème, mais que le PNR avait été invité à de nombreuses réunions, et qu'en effet la problématique ne semblait pas encore réglée. Elle précise que cela relève peut-être davantage de la compétence des collectivités qui sont situées en bordure de l'Epte. Gilles DELON répond en disant que les compétences des communes sont limitées à leur propre secteur, donc sur la moitié du département, et le syndicat n'a pas de compétence pour imposer quoique ce soit. Il explique que le Syndicat n'a pas de compétence pour légiférer la pratique du canoë. Michel POLI intervient en disant qu'à partir d'un certain nombre de personnes, cela s'apparente à une manifestation et qu'à partir de là, le maire peut exercer son pouvoir de police. Frédérique CAMBOURIEUX rappelle que le problème est que le lit de la rivière n'est pas propriété de la commune, et elle constate que légalement, elle ne peut pas produire un arrêté pour interdire le débarquement sur

des parcelles privées. C'est au privé de manifester son intention d'interdire de débarquer chez lui.

Jean-Marie DESHOUX intervient pour expliquer la compétence du département, qui est la mise en place de la commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI) visant à créer une médiation pour le développement maîtrisé des sports de nature, et que le département va instaurer en décembre. Le but est d'inscrire des espaces, sites et itinéraires sur un plan départemental, et d'organiser la médiation pour limiter les conflits d'usages, et d'essayer d'élaborer de chartes. Elle permet l'intégration d'acteurs institutionnels (agents de l'état, office de tourisme, acteurs du monde sportif, gestionnaires d'espaces naturels...). Gilles DELON réagit en questionnant Jean-Marie DESHOUX sur la manière de procéder si les personnes concernées refusent d'adhérer à la charte. Jean-Marie DESHOUX répond en disant que ces personnes-là s'excluent ensuite de publicité, de soutien financier, mais qu'en effet il n'y a pas de moyen d'action concret pour les obliger à respecter cette charte. Laurent LOOBUYCK poursuit en décrivant plusieurs problèmes liés à cette même association (ponton construit sans accord, nombre de personnes beaucoup trop important sur le lit de la rivière...)

Françoise ROUX répond en disant que tout le monde est bien conscient de cette problématique, et qu'elle espère qu'avec cette Commission cela pourra améliorer le problème, et qu'il va falloir faire de la médiation et trouver des solutions ensemble. Jean-Marie DESHOUX rajoute que M. LAFFOND, de la DDCS connaît le sujet. Le débat se poursuit sur les problématiques de non-coopération de cette société avec le reste des acteurs, mais également sur les problématiques de déchets laissés sur les bords de rivière par cette même société. Françoise ROUX clôt le débat en annonçant que le PNRVF prend note de tous ces éléments, et qu'il va essayer de relancer une concertation, afin de réunir les personnes concernées.

Elle poursuit en disant qu'il y a une question de protection des milieux aquatiques, donc qu'il y a peut-être un levier d'action via l'AFB. L'animatrice explique que les personnes de l'AFB qu'elle connaît sont anciennement issues de l'ONEMA, mais qu'elle ne connaît pas l'étendue de leur périmètre d'action réglementaire. Cependant, il peut en effet être pertinent de les contacter pour savoir s'ils ont un moyen d'agir à ce niveau.

Camille GAUDIN poursuit sa présentation en mentionnant la parution de la Lettre Natura 2000, livrée la semaine précédente. La lettre reprend les différentes actions depuis 2015 (contrats, suivis scientifiques, chartes...), et est destinée à être distribuée à tous les habitants des communes situées en site Natura 2000. Des exemplaires supplémentaires sont disponibles à la maison du Parc si besoin.

Elle termine sur les prévisions d'animation pour l'année 2020, dont l'action majeure sera la révision du DOCOB, avec l'appui d'un vacataire. Dans ce même cadre, différents inventaires seront menés pour réactualiser les données des espèces d'intérêt communautaire du site. Enfin, l'animatrice explique qu'elle souhaite rechercher de nouveaux contrats Natura 2000, car peu de contrats ont été montés sur ce site depuis quelques années. Elle souhaite s'axer particulièrement sur des parcelles vues avec le CBNBP lors d'une sortie terrain.

Les différents sujets étant épuisés, M. Denys DE MAGNITOT clôt la réunion en remerciant tout le monde pour sa participation.